

BULLETIN D'INFORMATION

14 novembre 2022

AUX PRESTATAIRES DE SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE

Nouvelle approche en matière de prévention de la COVID-19 et des autres virus respiratoires

À la suite de l'annonce du Dr Boileau, le 3 novembre dernier, concernant la nouvelle approche de la Santé publique en matière de lutte contre les maladies respiratoires infectieuses, plusieurs publications ont été mises à jour.

La page [Services de garde éducatifs à l'enfance dans le contexte de la COVID-19 et des autres infections respiratoires virales](#) précise la nouvelle approche pour les enfants, le personnel et les services de garde en milieu familial.

Un [aide-mémoire](#) a également été produit par le gouvernement afin de faciliter la prise de décision et de protéger votre santé et celle des autres.

La *Trousse – COVID-19 et infections respiratoires : Guides et outils* de la CNESST a été mise à jour pour refléter cette nouvelle approche. Elle peut être consultée [ici](#). Dans ces documents, la CNESST réitère que les mesures de distanciation (distanciation physique, barrières physiques ou port du masque de qualité) demeurent des bonnes pratiques et propose des [mesures additionnelles](#) comme mesures de prévention supplémentaires aux milieux de travail qui le jugent nécessaire.

En rappel, voir le [communiqué](#) publié à ce sujet par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Si des précisions sont apportées aux recommandations du directeur de la Santé publique pour les services de garde, nous vous en informerons rapidement.

Distribution des masques

Les services de garde ayant besoin de masques de procédure peuvent d'abord demander à leur bureau coordonnateur de la garde éducative en milieu familial (BC) s'il en a en réserve, car plusieurs d'entre eux en ont encore de grandes quantités. Si le BC n'a plus de masques en réserve, les SGEE peuvent en faire la demande en communiquant avec leur conseiller aux services à la famille qui effectuera une commande selon leurs besoins.

Ce bulletin est une publication qui contient des informations ponctuelles pour les SGEE en contexte de pandémie. Veuillez toujours vous référer à la version la plus récente du bulletin, car l'information concernant un sujet est susceptible d'être mise à jour en fonction de l'évolution de la situation.

Si vous n'avez pas trouvé de réponse à vos questions, nous vous invitons à communiquer avec le Centre de relation avec la clientèle du Ministère en composant le numéro de téléphone sans frais suivant : 1 855 336-8568, de 8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi.